

*Direction de la mer Sud océan indien*

Secrétariat général

Saint-Denis, le 18 juin 2019

**DECISION N° 103/ DMSOI / 2019  
portant délégation de signature à  
Madame Laurence BEAUVAL  
Secrétaire générale**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre-et Miquelon ;
- VU le décret du 29 mai 2019 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2015 portant nomination de M. Nicolas MARIEL, directeur adjoint de la mer sud océan Indien,
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2018 portant nomination de M. Eric MÉVÉLEC, directeur de la mer Sud océan Indien ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2242 du 17 juin 2019 portant délégation de signature à M. Eric MÉVÉLEC, directeur de la mer Sud océan Indien et à M. Nicolas MARIEL, directeur adjoint de la mer sud océan Indien ;
- VU l'arrêté n° 13035775 du 09 août 2013 portant nomination de Mme Laurence BEAUVAL, secrétaire générale de la mer Sud océan Indien ;
- VU la décision n° 59 du 11 septembre 2018 portant délégation de signature à Mme Laurence BEAUVAL, secrétaire générale ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : délégation de signature est donnée à Mme Laurence BEAUVAL, à l'effet de signer tous les actes se rapportant aux fonctions de responsable d'unité opérationnelle pour les BOP ci-après :

- 205 : gestion durable de l'agriculture, de la pêche et du développement rural :  
action 6 : gestion durable des pêches maritimes et de l'aquaculture
  
- 205 : Affaires maritimes  
OMET :  
Action 1 : sécurité et sûreté maritimes ;  
Action 2 : gens de mer et enseignement maritime ;  
Action 4 : action interministérielle de la mer ;  
Action 5 : soutien au programme et dépenses communes ;
  
- 217 : conduite et pilotage des politiques d'équipement :  
Action 3 : politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement ;  
Action 5 : politique des ressources humaines et formation ;  
Action 11 : personnel œuvrant pour le programme AM.
  
- 723 : contribution aux dépenses immobilières (part correspondant à la réalisation du projet immobilier entrant dans son champ de compétence).

**ARTICLE 2** : délégation de signature est donnée à Mme Laurence BEAUVAL à l'effet de signer tous les actes, décisions, contrats, marchés, conventions, avenants, mandats associés aux dépenses dont elle assure l'ordonnancement et la gestion.

**ARTICLE 3** : Mme Laurence BEAUVAL est désignée pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2 du code des marchés publics et est habilitée à ce titre à signer tous les actes relatifs aux marchés ne dépassant pas les seuils fixés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

**ARTICLE 4** : délégation est donnée à Mme Laurence BEAUVAL à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion des personnels.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence de Mme Laurence BEAUVAL, délégation de signature est donnée à Madame Agnès BONNET, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle à l'effet de signer tous les actes prévus aux articles de la présente décision.

**ARTICLE 6** : La décision n° 59/DMSOI/2018 du 11 septembre 2018 est abrogée.

**ARTICLE 7** : La secrétaire générale de la direction de la mer sud océan Indien est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à M. le préfet de La Réunion et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur de la mer Sud océan Indien,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop that starts on the left, goes up and over, and then comes down to the right, ending near the text 'Eric MÉVÉLEC'.

Eric MÉVÉLEC